

ACTE III Réécrire complètement cette réforme

Le gouvernement a annoncé le retrait sous sa forme actuelle du projet de loi dit « acte III de la décentralisation », sa division en trois parties et l'étalement dans le temps de l'examen parlementaire de ces différents aspects. Il a été obligé de tenir compte du rejet croissant que suscitait ce projet. C'est un encouragement à continuer et amplifier le débat et l'action pour une autre réforme

Des dizaines de milliers d'élus locaux attendent en effet aujourd'hui autre chose d'une réforme des territoires qu'un texte obéissant aux injonctions de compétitivité de la commission de Bruxelles, avec des métropoles aux pouvoirs exorbitants, éloignant encore plus les citoyens des lieux de décisions et provoquant à terme la disparition des communes et des départements.

ALSACE : Le gouvernement doit vite tirer les enseignements du référendum et retirer le projet de loi sur l'acte III
Une véritable concertation doit s'engager !

La proposition de création d'une collectivité territoriale unique d'Alsace vient d'être rejetée par référendum. Ce mauvais projet, véritable laboratoire pour adapter les collectivités à la politique d'austérité, a suscité beaucoup de méfiance dans les populations des deux départements alsaciens. Les électrices et les électeurs ont très clairement exprimés, d'abord par leur non-participation, que la question posée était totalement déconnectée de leurs préoccupations... Face à la finance, ce n'est pas la restriction de la démocratie locale qui doit être encouragée mais tout au contraire son développement.

La disparition à terme des communes ?

La partie consacrée à Paris, dans la dernière version du projet de loi déposée au Conseil d'État avant son passage au conseil des ministres suscite le trouble et la colère. Elle prévoit l'instauration d'un nouvel Epci : la métropole de Paris, qui, contrairement à la demande égalitaire de Paris Métropole, concentrerait de larges pouvoirs à caractère stratégique, issus d'un transfert obligatoire des communes, des départements et de la Région.

Des intercommunalités géantes imposées ...

Elle prévoit aussi avant la fin 2015 le regroupement forcé des communes dans des intercommunalités de très grandes tailles (300 000 habitants minimum dans la zone dense, 200 000 habitants au-delà !). Ces intercommunalités composeraient avec la ville de Paris le gouvernement de la métropole.

Des élus au 3^e degré pour gouverner la métropole !

Les communes seraient exclues de ce gouvernement ! La Région et les départements cantonnés à un rôle de subsidiarité. Autant dire que la métropole serait gouvernée par un aréopage d'une vingtaine d'élus désignés au 3^e degré, ne rendant pas de compte aux conseils municipaux. Les maires ne se réuniraient seulement qu'une fois par an dans une «Assem-



blée» chargée de donner un avis ...Le projet de loi prévoit encore l'obligation pour les communes de transférer ou restructurer de nombreux services (urbanisme, politique de la ville, habitat etc...) d'autant que les dotations d'État subiront une baisse drastique. Jamais, si une telle hypothèse allait à son terme, une telle concentration des pouvoirs n'aurait existé à Paris, jamais on aurait éloigné autant de citoyens (7 millions) des décisions. Les communes seraient vidées de leur responsabilité d'urbanisme, des PLH et des PLU, des CUCS... Un département comme la Seine-et-Marne se retrouverait coupé en deux. La Région Ile-de-France serait responsable de la cohérence des transports, mais pas du logement. Ce projet s'inscrit au cœur de la vision libérale de faire de Paris une métropole capable de concurrencer les autres métropoles mondiales. Il consacre le retour du pouvoir de la ville de Paris sur la banlieue.

Compétitivité comme maître mot

Conformément aux consignes de la Commission européenne, le maître mot du prologue de cette réforme est «compétitivité» avec cette logique de regroupement, fusion et évaporation des collectivités... Tout cela est bien éloigné des besoins des habitants en matière de services publics, de démocratie, de développement économique et écologique, de réduction des fractures sociales et territoriales et d'accès aux droits. La chance de Paris et de sa banlieue, c'est au contraire de faire émerger une métropole partagée. Le travail réalisé pendant quatre ans au sein du syndicat «Paris Métropole» avec 200 maires et Présidents d'agglomération, les pistes qu'il avait ouvert sur la place des communes dans le processus métropolitain, l'insistance émise sur les coopérations volontaires, l'émergence de la notion de «coopératives» sont remis en cause.

Le bureau de l'AMIF a demandé que le texte soit revu de fond en comble. Son président Michel Teulet indique qu'«il y a un rejet de la part de tout le monde... Tout le monde attend que le projet de loi disparaisse.»

L'ANECR avec « l'appel des 200 pour un renouveau démocratique des institutions dans une République unie et solidaire » aura largement contribué à alerter des centaines d'élus de toute la gauche sur la nocivité de ce texte et a pris toute sa part dans ce premier recul du gouvernement.

Pour signer ce texte en ligne : elunet.org

Extrait de la déclaration de l'ANECR après le report gouvernemental

(...) Le texte de loi doit être réécrit totalement avec comme fil rouge la réponse aux besoins humains et aux défis de démocratisation à tous les niveaux de notre République ! Il faut redonner un pouvoir réel aux citoyens dans des collectivités librement administrées, réaffirmer le rôle essentiel de la commune, véritable lieu de démocratie et de citoyenneté active, défendre et promouvoir les services publics, ainsi que la pertinence des trois autres niveaux de collectivités, Département, Région, Etat, ce dernier ayant un rôle majeur de garant de la solidarité et de l'égalité républicaine sur tout le territoire. Il faut des coopérations de projets entre collectivités, et que les intercommunalités restent sous contrôle des citoyens et des conseils municipaux. La proportionnelle et le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales ne peuvent être absents d'une véritable décentralisation. **Et il faut rompre impérativement avec l'austérité pour les collectivités avec le projet de réduction de 4,5 milliards et demi de dotation.** Donner aux collectivités les moyens nécessaires pour répondre aux besoins grandissants des populations, favoriser l'emploi et l'investissement public, c'est combattre la crise de façon efficace puisqu'elles représentent 70% de l'investissement public ! Ce report gouvernemental est un encouragement à tous ceux qui, comme nous, demandaient le temps du débat, de l'écoute nécessaire pour une réforme de cette importance. **Ce temps est d'autant plus nécessaire qu'il doit permettre le respect du choix des citoyens à l'occasion des prochaines échéances électorales. Il serait incompréhensible que la volonté populaire et les choix exprimés pour l'avenir de chaque commune et de chaque département soient contredits par une réforme votée avant ces scrutins et donnant tous les pouvoirs aux métropoles à partir du 1^{er} janvier 2015. L'ANECR appelle très largement tous les élus, les personnels de la fonction publique et leurs organisations syndicales, le milieu associatif et l'ensemble des citoyens à se faire entendre dans ce nouveau contexte de débat pour aboutir à une réforme qui soit pleinement la leur, porteuse de démocratie, de redressement économique et social, respectueuse des populations et des territoires.**

Rencontre Grand Paris
Acte III, Grand Paris Express,
SDRIF :
comment construire une
métropole durable et solidaire ?
Vendredi 12 avril 2013 – 14h à 18h
Hémicycle du conseil régional
d'Île-de-France
57, rue de Babylone - 75007 Paris
Inscriptions au 01 48 51 19 89
ou anecr@elunet.org

